



EPAGE du Sud-Ouest du mont Ventoux (Siren : 258401439)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Mazan
Arrondissement	Carpentras
Département	Vaucluse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/05/1970
Date d'effet	01/07/2010

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Bruno GANDON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	201 La Venue de Caromb
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	84380 Mazan
Téléphone	04 90 62 76 22
Fax	
Courriel	epagesomv@epagesomv.com
Site internet	www.epagesomv.com

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	90 908
Densité moyenne	171,78

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
84	CA des Sorgues du Comtat (248400293)	CA
84	CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE) (248400053)	CA
84	CC Ventoux Sud (200035723)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique <i>Le détail de la compétence est décrit en annexe 2 des statuts</i> Par substitution
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau <i>Le détail de la compétence est décrit en annexe 2 des statuts</i> Par substitution
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer <i>Le détail de la compétence est décrit en annexe 2 des statuts</i> Par substitution
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines <i>Le détail de la compétence est décrit en annexe 2 des statuts</i> Par substitution
- Autres actions environnementales <i>Missions hors GEMAPI (items 11 et 12 de l'art L211-7 du code de l'environnement) : - mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des aquatiques, - animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques</i> Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)